



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE EULALIE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/09/2026

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, Mme Nathalie CHABAL, M. Christophe BELLIER, M. Kevin BLONDET, Mme Chloé COSTA MOREIRA, M. Yann JARRAND-MARTIN, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Christelle PERIOLLAT, M. Thierry ROMÉY, Mme Julie MARION, M. Julien JARRAND-MARTIN

Absents : Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Franck WODARCZAK, Mme Gaëlle CURTET, Mme Gersande VASSIEUX

Pouvoirs : M. Franck WODARCZAK → M. Thierry ROMÉY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHABAL

Objet : validation devis et demande de subvention pour l'achat d'un city stade et son aménagement

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis pour un city stade pour un montant de 29 800.00 € HT plus une plateforme pour l'installation pour un montant de 27 200 € ainsi que la création du chemin piéton pour un montant de 19 500.00€ HT.

Il informe qu'une demande de subvention pourra être demandée au département et à la région pour aider au financement. Il précise également qu'un dossier a déjà été déposé auprès du département pour la partie city stade et plateforme, un dossier complémentaire sera déposé pour la partie chemin piéton.

Le plan de financement global ci-dessous est proposé :

Montant des travaux :	76 500.00 € HT
Département : 50 %	38 250.00 €
Région : 30 %	22 950.00 €
Commune : 20 %	15 300.00 €
Soit 100 %	76 500.00 € HT

Il demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPOUVE** le devis de la société Altrad pour l'acquisition d'un city stade ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Objet : validation devis et demande de subvention pour la pose de climatisation à l'école et la cantine

Mr le Maire propose d'installer la climatisation à l'école et dans la salle au-dessus de la mairie. Il présente au conseil municipal les propositions financières de deux entreprises qui se présentent comme suit :

- COURAUD Mathieu : 20 401.50 € HT
- Nouvel air : 21 932.18 € HT

Il informe qu'une demande de subvention pourra être demandée au département et à la région pour aider au financement.

Il demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPOUVE** le devis de la société **COURAUD Mathieu** pour un montant de **20 401.50 € HT** ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux : **20 401.50 € HT**

Département : 50 % subvention **10 200.75 €**

Région : 30 % **6 120.45 €**

Commune : 20 % **4 080.30 €**

Soit 100 % **20 401.50 € HT**

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Mr le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Objet : budget communal : décision modificative n°2.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap)	Montant	Article (chap)	Montant
2046 Attributions compensation investissement	+ 2000 €		



2315 Installation, matériel et outillage technique	- 2 000 €		
Total	0€	Total	

Questions diverses :

ONF : Le Maire informe que l'ONF propose un atelier avec l'école pour planter des arbres dans la forêt communale. Le coup est d'environ 1900€ auquel s'ajoute le transport (point à finaliser ultérieurement). La proposition de l'ONF est validée.

A compter du 15 septembre ma commune intègre le service de police pluricommunale. Des agents de police seront donc amenés à passer régulièrement sur notre commune.

Séance levée 21h30

Le Maire,
Olivier TESTOUD



La secrétaire,
Nathalie CHABAL

